

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2004 B 00181

Numéro SIREN : 452 679 327

Nom ou dénomination : A.N.I.

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2024 sous le numéro de dépôt 3129

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN**Ordonnance présidentielle**

Numéro d'inscription au répertoire général : 2024 00 2539 -17

Nous, Bruno DURAND, Président du Tribunal de Commerce de CAEN, assisté du Greffier,

Vu la requête déposée par Madame Nathalie MATHERN, et les motifs invoqués,

Vu le certificat médical en date du 07/03/2024 établi par le docteur Karim MEROUANI précisant que l'état de santé actuel de monsieur Dominique HENTSCH ne lui permet pas d'effectuer son activité professionnelle,

Vu les dispositions des articles 493 et 875 du code de procédure civile,

Attendu que monsieur Dominique HENTSCH, dirigeant des sociétés A.N.I., ETABLISSEMENTS FOUQUES et FOUQUES MATERIAUX, est dans l'incapacité de représenter lesdites sociétés et d'exercer une quelconque activité opérationnelle en leur sein,

Attendu que son absence porte atteinte au fonctionnement normal des sociétés, menace l'intérêt social, voire même son existence, que dans ces conditions il convient de faire droit à la demande de désignation d'un administrateur provisoire,

PAR CES MOTIFS

Désignons Madame Nathalie MATHERN en qualité d'administrateur provisoire des sociétés :

- A.N.I. - Rue du Clos Saint-Joseph - 14320 Saint-Martin-de-Fontenay
- ETABLISSEMENTS FOUQUES - Rue du Clos Saint-Joseph - 14320 Saint-Martin-de-Fontenay
- FOUQUES MATERIAUX - Rue du Clos Saint-Joseph - 14320 Saint-Martin-de-Fontenay

avec mission de :

- représenter lesdites sociétés, les gérer et de les administrer ; et ce, avec les pouvoirs qui seront ceux que la loi et les textes réglementaires et les statuts confèrent aux organes de direction de l'entreprise,
- le cas échéant, prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à l'activité de la société ou les sociétés, soit dans le cadre d'une procédure collective en régularisant une déclaration de cessation des paiements, soit de manière amiable avec tous pouvoirs pour licencier tout ou partie des salariés, résilier les contrats, réaliser les actifs et convoquer une assemblée générale pour dissoudre et liquider amiablement la ou les sociétés ;

Disons que l'administrateur provisoire devra procéder aux publicités et formalités légales relatives à sa désignation dans le délai d'un mois à compter du début de sa mission, conformément à l'article R.123-66 du code de commerce.

Disons que l'administrateur provisoire devra rendre compte de sa mission auprès de Nous, dans les trois mois de sa désignation, puis successivement tous les deux mois jusqu'au terme de sa mission.

Disons que les fonctions d'administrateur provisoire prendront fin au plus tard à l'expiration d'un délai d'un an courant à compter de la présente ordonnance.

Disons que les fonctions d'administrateur provisoire pourront, le cas échéant, être prorogées sur présentation d'une simple requête et ce, avant l'expiration du délai d'un an.

Disons que les frais de la présente ordonnance seront supportés par le demandeur.

Fait à Caen, le 08/04/2024

Le Président,
Bruno DURAND



Le Greffier,
Anne FREMONT, commis-greffier





Maîtres PLACÉ - TAILLARD - ONRAED

MINARD – EVANNO et POMAR

Avocats à la Cour

2 Porte de l'Europe

14000 CAEN

Tél. 02.31.46.96.66 - Fax. 02.31.95.13.63



REQUÊTE

**À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN
À FIN DE DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE**

Madame Nathalie MATHERN, née le 13 juin 1968 à Haguenau, célibataire, de nationalité française, demeurant, 8, chemin du Frêne 14680 Bretteville sur Laize,

Ayant pour Avocat :

La **SELARL ACTHEMIS**, agissant par **Maître Xavier ONRAED**, Avocat au Barreau de Caen, demeurant 2 Porte de l'Europe 14000 Caen

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

1. Madame Nathalie MATHERN est associée dans le capital social de la société A.N.I., S.A.R.L au capital de 7.500 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 452.679.327, dont le siège social est situé, Rue du Clos Saint-Joseph, 14320 Saint-Martin de Fontenay.

Madame Nathalie MATHERN détient 374 parts sur les 750 parts constituant le capital social, les autres des parts, 376, étant détenues par Monsieur Dominique HENTSCH, gérant de la société.

2. L'objet social de la société A.N.I. est le suivant :

- « L'acquisition, la prise de participation ou d'intérêts sous toutes ses formes dans toutes les sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères, ainsi que le contrôle, l'animation et la gestion, sous toutes ses formes, de ces sociétés et entreprises,
- Toutes activités de conseil, d'assistance et de formation,
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. »

3. La société A.N.I., en sa qualité d'associée unique, détient l'intégralité du capital social de la société :

- **S.A.R.L. ETABLISSEMENTS FOUQUES**, société au capital de 90.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 380.679.327, dont le siège social est situé Rue du Clos Saint-Joseph, 14320 Saint-Martin de Fontenay.

L'objet social de la société est le suivant :

« L'exploitation de tout fonds de commerce de bricolage, bois, menuiserie, charpente, matériaux de construction, graines, peintures, papiers peints, quincaillerie, jouets, bazar et papeterie,

- droguerie, décoration, mobilier d'intérieur et de plein air,

- chauffage, électricité, sanitaire, plomberie, revêtements de sols et murs,

- vente de produits phytosanitaires, végétaux, jardins et motoculture,

- découpe de verre,

- location de tout véhicule roulant, motorisé ou non, de tout matériel et équipement,

- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social.

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension et son développement. »

Laquelle détient l'intégralité des parts constituant le capital social de la société :

- **S.A.R.L. FOUQUES MATERIAUX**, société au capital de 525.290 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 829.570.952, dont le siège social est situé Rue du Clos Saint-Joseph, 14320 Saint-Martin de Fontenay.

L'objet social de la société est le suivant :

« Le négoce et le transport de matériaux, la location de matériels, équipements et véhicules ;

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension et son développement. »

En conséquence, la société A.N.I. contrôle directement et indirectement ces deux sociétés.

4. Depuis le 7 mars 2024, Monsieur Dominique HENTSCH est hospitalisé dans le service de soins intensifs de l'Hôpital ALENCON-MAMERS.

Son état de santé ne lui permet pas d'exercer une quelconque activité opérationnelle ou de gestion au sein des sociétés A.N.I., FOUQUES MATERIAUX et ETABLISSEMENTS FOUQUES.

L'indisponibilité du Gérant constitue un obstacle au fonctionnement des sociétés susnommées, et représente un péril imminent menaçant tant son existence que son intérêt social.

Il résulte des dispositions statutaires de la société A.N.I (article 13) que la société est « *administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques parmi les associés ou, en dehors de, et nommé, pour une durée limitée ou non, par décision adoptée par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social.* »

L'absence pour raisons médicales du gérant, associé égalitaire, constitue un obstacle à ce qu'un nouveau gérant soit désigné en application des dispositions statutaire susvisées.

Dès lors, lorsque la gestion d'une société à responsabilité limitée ne peut plus être assurée normalement, tout associé est en droit de solliciter la désignation d'un mandataire de Justice qui sera en charge d'assumer la gestion à titre provisoire.

Au cas présent, la désignation judiciaire d'un administrateur provisoire présente le caractère d'une mesure exceptionnelle qui est parfaitement justifiée eu égard aux circonstances rendant impossible le fonctionnement normal de la société ainsi que la menace d'un péril imminent.

C'est pourquoi la présente requête vous est présentée afin que, conformément aux dispositions de l'article 1846 alinéa 1^{er} du Code Civil, vous puissiez désigner Mme Dominique MATHERN en qualité d'administrateur provisoire des sociétés A.N., ETABLISSEMENTS FOUQUES et FOUQUES MATERIAUX afin d'exercer la mission rappelée dans le projet d'ordonnance joint à la présente requête.

Fait à Caen
Le 27 mars 2024
Xavier ONRAED
AVOCAT

ACTHEMIS
SELARL D'AVOCATS
AU CAPITAL DE 70.000 €
2, Porte de l'Europe
14053 CAEN Cedex 4
848 362 703 - RCS CAEN

Pièces jointes :

- Pièce n° 1.** Statuts de la société A.NI
- Pièce n° 2.** Extrait Kbis de la société A.N.I
- Pièce n° 3.** Statuts de la société FOUQUES MATERIAUX
- Pièce n° 4.** Extrait Kbis de la société FOUQUES MATERIAUX
- Pièce n° 5.** Statuts de la société ETABLISSEMENTS FOUQUES
- Pièce n° 6.** Extraits Kbis de la société ETABLISSEMENTS FOUQUES
- Pièce n° 7.** Certificat médical établi par le Docteur Karim MEROUANI le 7 mars 2024
- Pièce n° 8.** Bulletin de situation établi par le CHIC ALENCON-MAMERS le 7 mars 2024
- Pièce n° 9.** Extrait du livret de famille de Monsieur Dominique HENTSCH et Madame Nathalie MATHERN
- Pièce n° 10.** Copie d'un bordereau de remise de chèque mentionnant l'adresse commune de Monsieur Dominique HENTSCH et Madame Nathalie MATHERN